

FICHE 6

MODALITES DE PRELEVEMENT POUR LA RECHERCHE DE LEGIONELLES ET LABORATOIRES COMPETENTS

FICHE 6 : Modalités de prélèvement pour la recherche de légionelles et laboratoires compétents

• A. Prélèvement

- ☞ **Choix des points et modalités de prélèvement : voir stratégie d'échantillonnage.**
- ☞ **Recherche sur 1 litre selon norme NF T 90-431.**
- ☞ **Air : recherche ? (préleveur).**

☞ **A.1. MATERIEL**

- Cf circulaire DGS n° 2002/243 (prévention du risque)
- Cf circulaire DGS n°2005/286 (référentiel d'inspection)

FICHE 6 : Modalités de prélèvement pour la recherche de légionelles et laboratoires compétents

• A. Prélèvement

☞ A.2. RESEAUX D'EAU INTERIEURS

- Points techniques sur réseau eau chaude
 - *Vannes de sortie du générateur, du retour de boucle*
 - *Partie basse du ballon*
- Points d'usage sur réseau eau chaude
 - *Robinets et pommes de douche*
- Postes sur réseau eau froide
 - *Points techniques, aval compteur*
 - *Points d'usage périphériques*

FICHE 6 : Modalités de prélèvement pour la recherche de légionelles et laboratoires compétents

• A. Prélèvement

☞ A.3. TOURS AEROREFRIGERANTES ET CONDENSEURS A EVAPORATION FORCEE

- Prélèvements eau
 - *Caissons de réception des fluides de ruissellement*
 - *Circuit d'eau*
 - ***Port d'un masque pour l'agent préleveur***
 - ***Au moins 48H00 après traitement choc***
- Prélèvements boues et biofilm
 - ***Niveau du caisson ou de la partie supérieure de la tour par grattage.***

FICHE 6 : Modalités de prélèvement pour la recherche de légionelles et laboratoires compétents

• A. Prélèvement

☞ A.4. INSTALLATIONS DE CONDITIONNEMENT D'AIR

- Batterie froide : eau qui recouvre le fond du bac.
- Laveur d'air : eau du bac
- Générateur aérosols : eau du réservoir

☞ A.5. FONTAINES DECORATIVES, etc ...

- Sortie immédiate du bassin au niveau d'une vanne sur la canalisation.
- Dans le bassin.

FICHE 6 : Modalités de prélèvement pour la recherche de légionelles et laboratoires compétents

• A. Prélèvement

☞ A.6. FICHE DE PRELEVEMENT

- Coordonnées du bâtiment.
- Date et heure du prélèvement avec nom du préleveur
- Type d'installation et nature traitements correcteurs
- Références et localisations des points de prélèvement
- T° eau au moment du recueil et temps pour atteindre la T° de consigne.
- Nature et concentration en désinfectant (cas échéant).

☞ A.7. CONDITIONS D'ACHEMINEMENT

- Jour du prélèvement.
- Réfrigéré à J + 1
- Pas de congélation.

FICHE 6 : Modalités de prélèvement pour la recherche de légionelles et laboratoires compétents

• B. Laboratoires compétents

☞ 3 catégories de laboratoire qualifiés

- Laboratoires agréés par Ministère chargé de la Santé pour les eaux minérales.
- Laboratoires agréés par Ministère chargé de la Santé pour les eaux destinées à la consommation humaine
- Laboratoires accrédités par le COFRAC pour le paramètre légionelle

– *Norme AFNOR T 90-431*